

## Fiche conseil d'aide à la décision

## Espaces Publics

date | 24/07/2019

réf | 1930135

objet | Espaces publics

### CONTEXTE

La commune de La Fajolle a sollicité le CAUE pour porter une réflexion sur l'aménagement de l'ensemble des espaces publics du village. Ces aménagements ont pour objectif l'amélioration du cadre de vie des habitants, la volonté très clairement formulée par la municipalité de penser l'ensemble des espaces du village s'appuyant sur une cohérence globale même si les travaux s'étaleront dans le temps.

La municipalité, par différentes démarches et processus, de qualité cherche à améliorer le cadre de vie des habitants en valorisant le contexte et le grand paysage.

Tout d'abord, le village a été labellisé par la commission Villes et Villages fleuris avec l'obtention d'une fleur en 2017, qui a récompensé la mise en valeur du village par le végétal et notamment, très spécifique au village, le fleurissement des pieds de façades très présents dans le village. Le patrimoine végétal est très varié et les essences sont choisies avec pertinences.

Ensuite, sous contrat Natura 2000 et en partenariat avec les Espaces Naturels Sensibles du département, la commune a mené des travaux de restauration des espaces naturels des versants à proximité immédiate du village. Le projet a consisté à réaliser des opérations de débroussaillage et à mettre en place une clôture pastorale pour améliorer l'entretien des espaces naturels ouverts, par un troupeau de brebis et chèvres pâturant. Les travaux sont bénéfiques à de nombreuses espèces végétales et animales en redynamisant la biodiversité. Le cadre de vie des habitants s'en retrouve également amélioré par l'entretien du paysage. Pour finir, la commune a engagé des travaux, actuellement en cours, pour enfouir les réseaux.

Les projets qui seront développés doivent rester en accord avec les démarches de qualité préalablement engagées et justes face au contexte.

### DIAGNOSTIC

La commune dispose d'un **patrimoine paysager de qualité**. Le village s'implante dans une vallée. Le cadre montagneux et la végétation environnante marque un paysage de qualité que la commune s'efforce à valoriser et à entretenir.

La présence du cours d'eau du **Rébenty** est très important dans la formalisation du village développé le long de ce dernier et marque un atout et une entité spécifique au site.

Très peu de rues sont présentes. La rue principale desservant et traversant le village est une départementale sur laquelle donne directement l'accès des maisons. Ces rues pourraient se définir comme le premier espace public du village et l'aménagement, déjà engagé avec le fleurissement expliqué plus haut, devrait s'appuyer sur l'idée de **rue-jardin**.

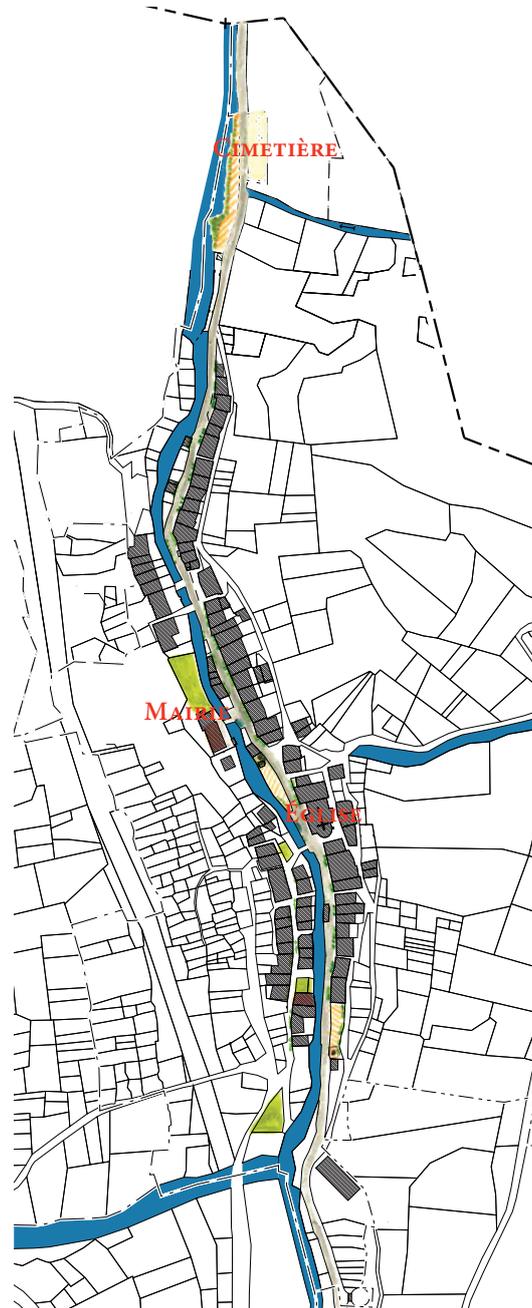
**Différents petits espaces publics** (place et placette) se répartissent sur l'ensemble du village et présentent des **caractéristiques spécifiques qui symbolisent chacun d'eux**. Ces dernières doivent être préservées malgré la recherche de cohérence d'ensemble. **Des usages particuliers ont été ciblés et diffèrent selon les périodes de l'année**. Les aménagements proposés devront les prendre en compte

Nous attirons l'attention de la commune sur le fait que le site est soumis à une servitude patrimoniale. Les Gorges du Rébenty constituent un site inscrit. En conséquence, toute démarche et tout aménagement devra répondre aux démarches, attentes et prescriptions induites et sera soumis à l'avis de une commission pilotée par la DREAL.

## ETAT DES LIEUX

Les espaces présentent naturellement des qualités liées à leur emplacement, à leur diversité, l'aménagement déjà engagé, leur entretien, leur orientation. Ils ponctuent de manière répartie l'ensemble du village. Les usages qui leur sont donnés sont en corrélation avec les différentes échelles et surfaces (intimité, rencontre, repos...).

### Espaces publics À adapter et harmoniser



### Salle polyvalente À rénover



### Zone de stationnements À optimiser



## ENJEUX

### 1 - Conserver et développer l'identité paysagère en continuité avec l'existant.

(Préserver le caractère rural / Végétation, matériaux, mobilier urbain spécifique fabriqué dans le village...)

### 2 - Formuler des aménagements sobres adaptés à chaque usage, répondant à une stratégie d'ensemble et garante d'unité :

- Des places, placettes à traiter de manière spécifique pour affirmer leur rôle d'espaces publics.
- Tirer partie de la route départementale pour amplifier l'idée de rue-jardin.
- Servir la mise en valeur du patrimoine paysager et architectural (Église et Mairie).
- Marquer les entrées du village.

### 3 - Renforcer l'unité des espaces publics par l'emploi d'une palette de matériaux sobres et de végétaux adaptés.

### 4 - Répondre aux différents usages.

### 5 - Optimiser les aires de stationnements.

## ORIENTATIONS :

Les aménagements veilleront à ne pas dénaturer le caractère du village et son authenticité. Il sera important de s'orienter vers des aménagements sobres, naturels et simples, en adéquation avec le site et les attentes formulées préalablement par la municipalité. Le choix des matériaux et leur mise en oeuvre sont importants. Il faudrait éviter les revêtements et matériaux trop sophistiqués et rester dans l'esprit de ce qui a déjà été fait au sein du village, en corrélation avec le territoire.

Les espaces publics seront valorisés par un dessin et une conception maîtrisée. Nous attirons votre attention sur le fait que les dessins qui suivent représentent des principes d'aménagement et qu'un travail poussé et fin réalisé par des concepteurs compétents permettra l'étude et la réalisation de ces derniers de manière plus précise et la formulation des idées de manière plus justes.

## LA RUE-JARDIN, ROUTE D'AX-LES-THERMES

L'aménagement proposé concerne la formulation de principe sur l'ensemble de la route départementale.

Le principe serait, par un changement de matériau, de marquer les entrées et sorties du villages mais également de marquer les parvis des bâtiments clés du village, tels que la mairie et l'église. Le matériau utilisé pourrait à minima marquer des lignes au sol pour s'étendre parfois dans le but de délimiter plus précisément une zone.

Ce même principe pourrait également être utilisé pour border et donc mettre en valeur les zones de fleurissements en pied de façade, mais également en bordure de la voie, ce qui marquerait les seuils des maisons. Le traitement doit être au même niveau que la voie car la commune étant touchée par des chutes de neiges en hiver, le chasse-neige ne doit pas être gêné par les futurs traitements.

Ce principe impactant le traitement de la voie départementale demande des démarches spécifiques et un niveau de définition à une échelle élevée. Nous conseillons à la commune de se rapprocher de l'ATD dans un premier temps et dans un second temps d'un paysagiste ou d'un bureau d'étude qui aura les compétences de monter le dossier attendu et mènera les démarches administratives en se mettant en relation avec le service des routes.

### MATÉRIAU

Un même matériau peut se décliner pour marquer les différents espaces. Sa taille, sa pose peut permettre de différencier différents espaces comme les seuils, les bordures, un accès à un espace plus végétal ou même un parvis.



Sauliac(Lot)

### RÉFÉRENCES



Orniac (Lot)



Feycelles(Lot)



Bram (Aude)



Villesèque des Corbières (Aude)



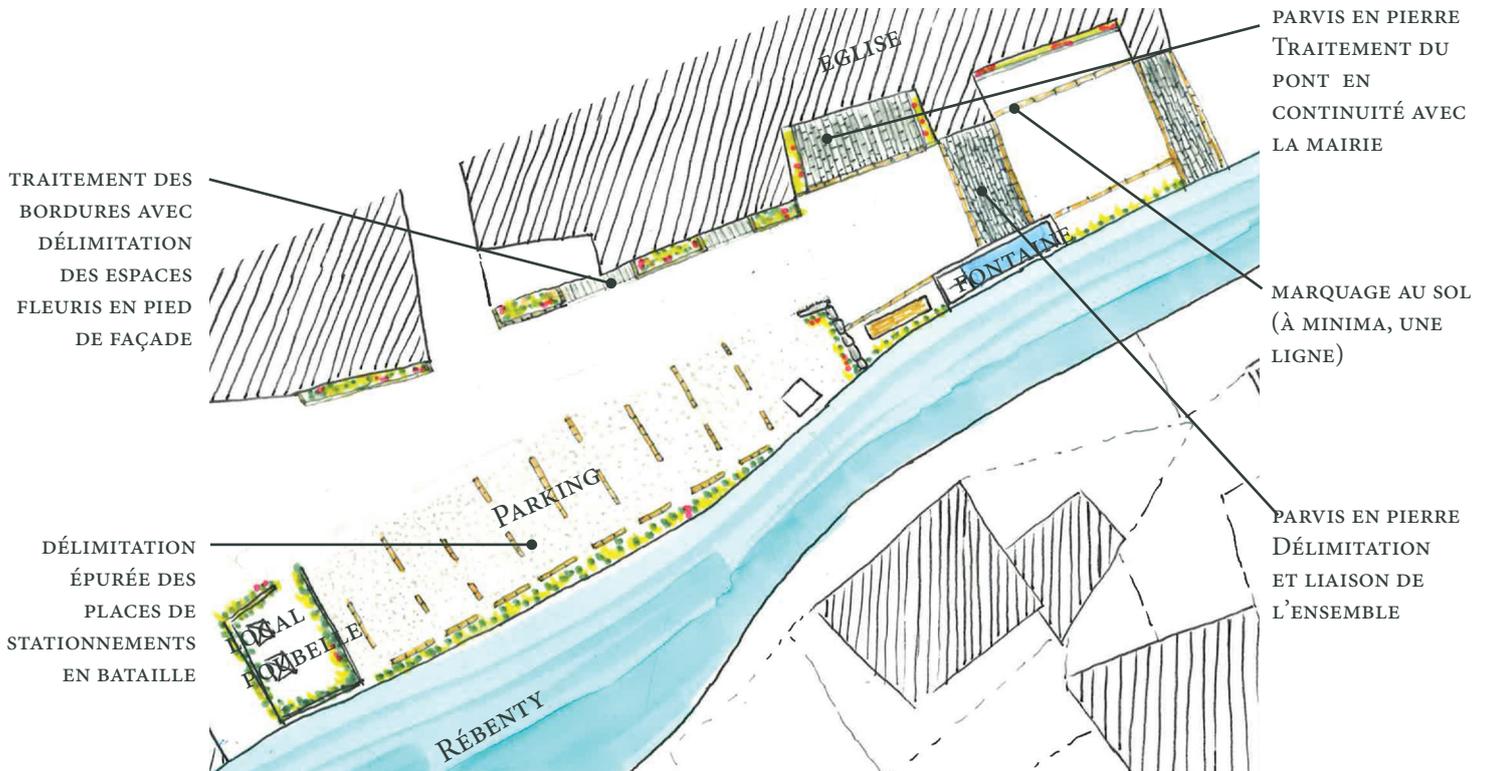
Sauliac(Lot)



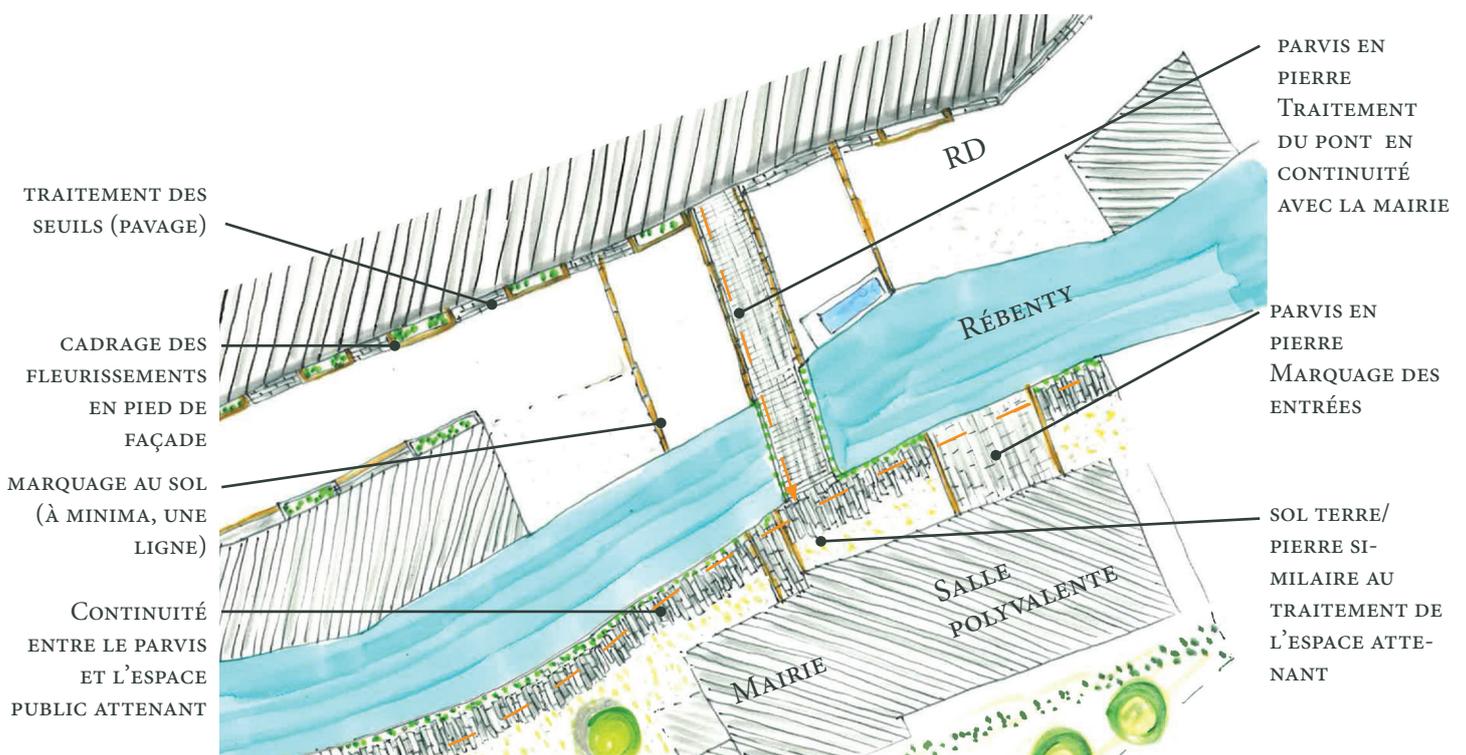
Villasavary (Aude)

**EGLISE**

Le principe de traitement de la rue départementale pourrait permettre le traitement du parvis de l'église dans le renforcement existant entre les contreforts et permettre la liaison de tous les éléments publics présent dans cette zone : la cabine téléphonique avec les livres, la fontaine, les bancs...

**LA MAIRIE ET LA SALLE POLYVALENTE**

Le principe expliqué précédemment pourrait également s'appliquer au traitement du parvis de la mairie et de la salle polyvalente. Les aménagements et travaux projetés amènerait à retraiter le devant de la mairie et de la salle polyvalente (actuellement goudronné). Ce dernier marquerait également la liaison entre l'ensemble des espaces environnants : le lien avec la route, le parvis et le pont, et la desserte du bâtiment mais également de l'espace public qui suit



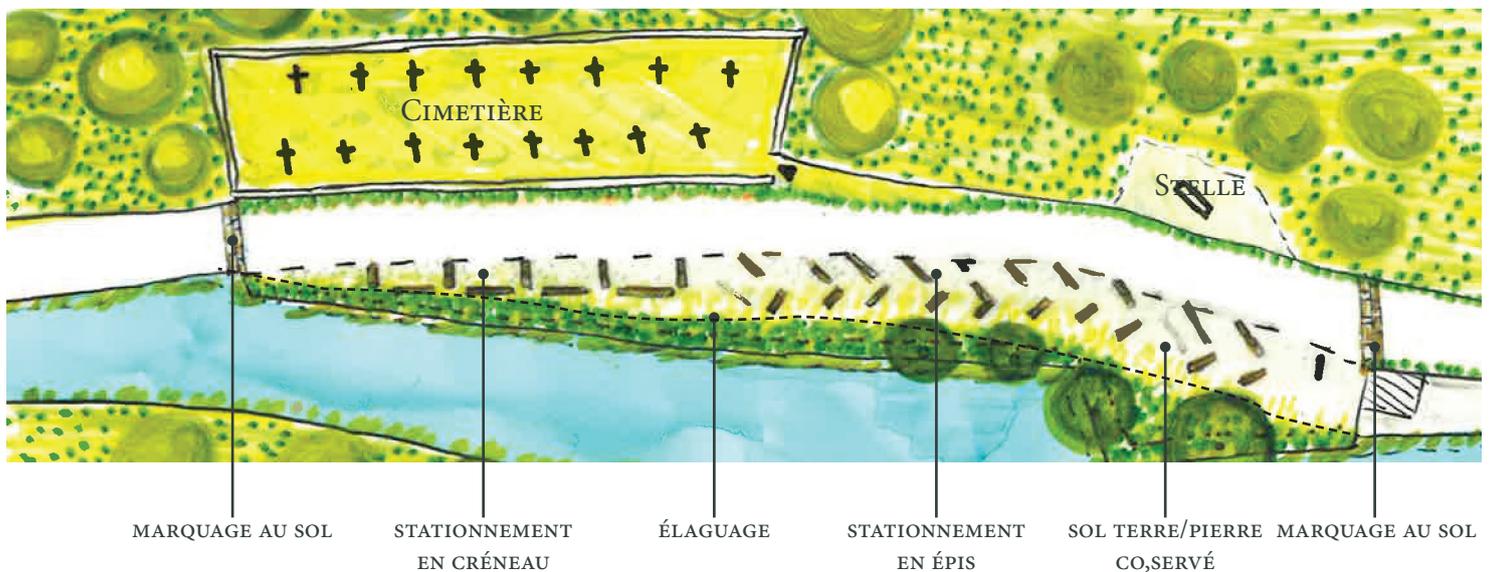
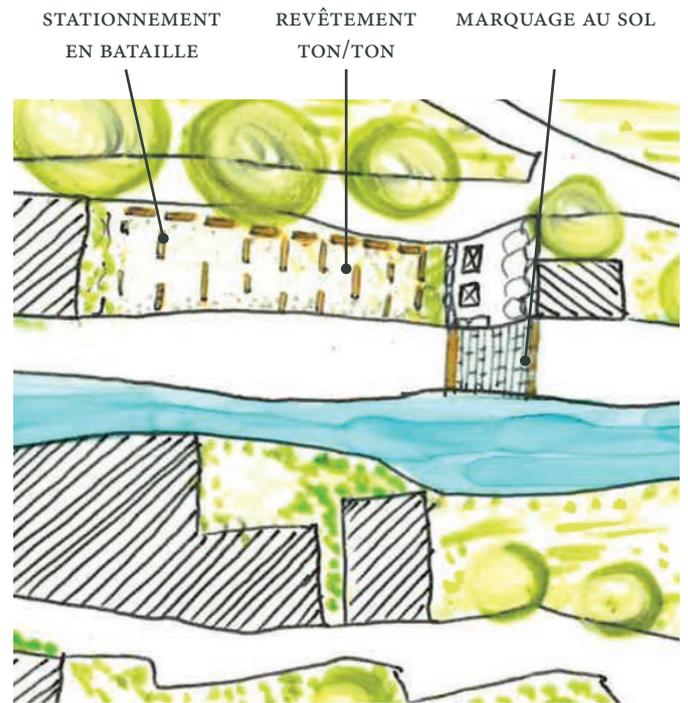
**LES ENTRÉES/SORTIES ET ZONE DE STATIONNEMENTS**

La commune a formulé le manque de place de stationnements au sein du village. Il n'y a pas de potentiel espace supplémentaire à consacrer à cet usage. La solution serait donc d'optimiser les places de stationnements à l'aide d'un marquage léger à inciter les emplacements ordonnés et rentabilisés.

L'entrée du village, en face du cimetière, pourrait également servir d'aire de stationnement. Le stationnement s'y fait actuellement de manière spontanée. La végétation et les plantations existantes pourraient être élaguées de manière à rentrer plus de place de parking. Cet espace pourrait être laissé sans changement du traitement de sol.

L'espace de l'autre côté du village, de traitement plus hétérogène, demanderait quant à lui la mise en place d'un traitement de sol. Le gravier pourrait être une solution simple et peu coûteuse. Ce pourrait aussi être du stabilisé ou du béton désactivé, nous appuyons tout de même qu'une couleur de matériau dans les mêmes nuances que la route permettrait une homogénéité de l'ensemble et la mise en avant des lignes structurantes.

Le traitement des parkings pourraient se développer en corrélation avec des éléments de type pavage qui permettraient de formaliser l'entrée dans le village et de signifier le fait de ralentir.



**RÉFÉRENCES**



Montpazier



Dun

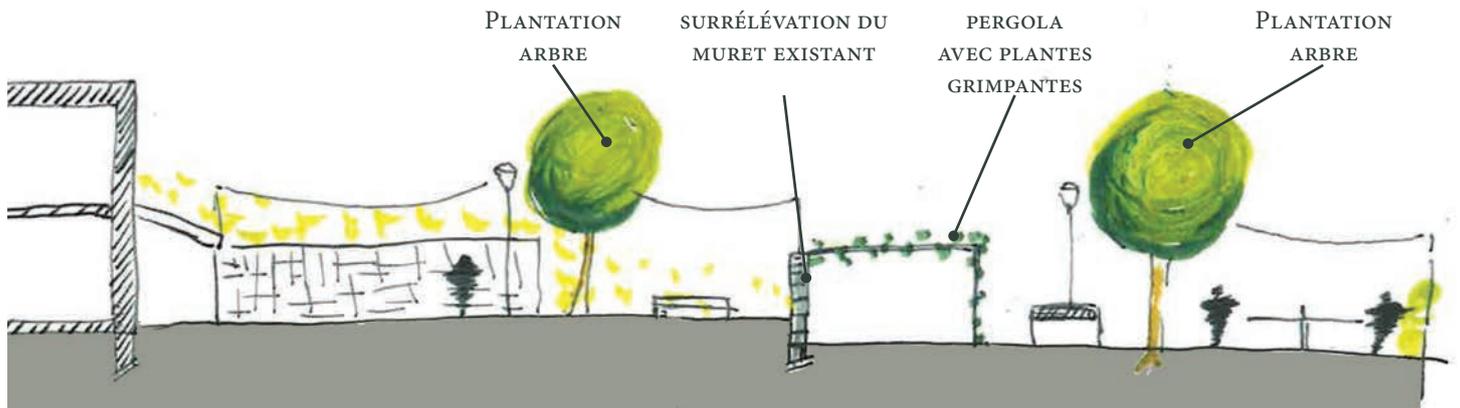


Verdun

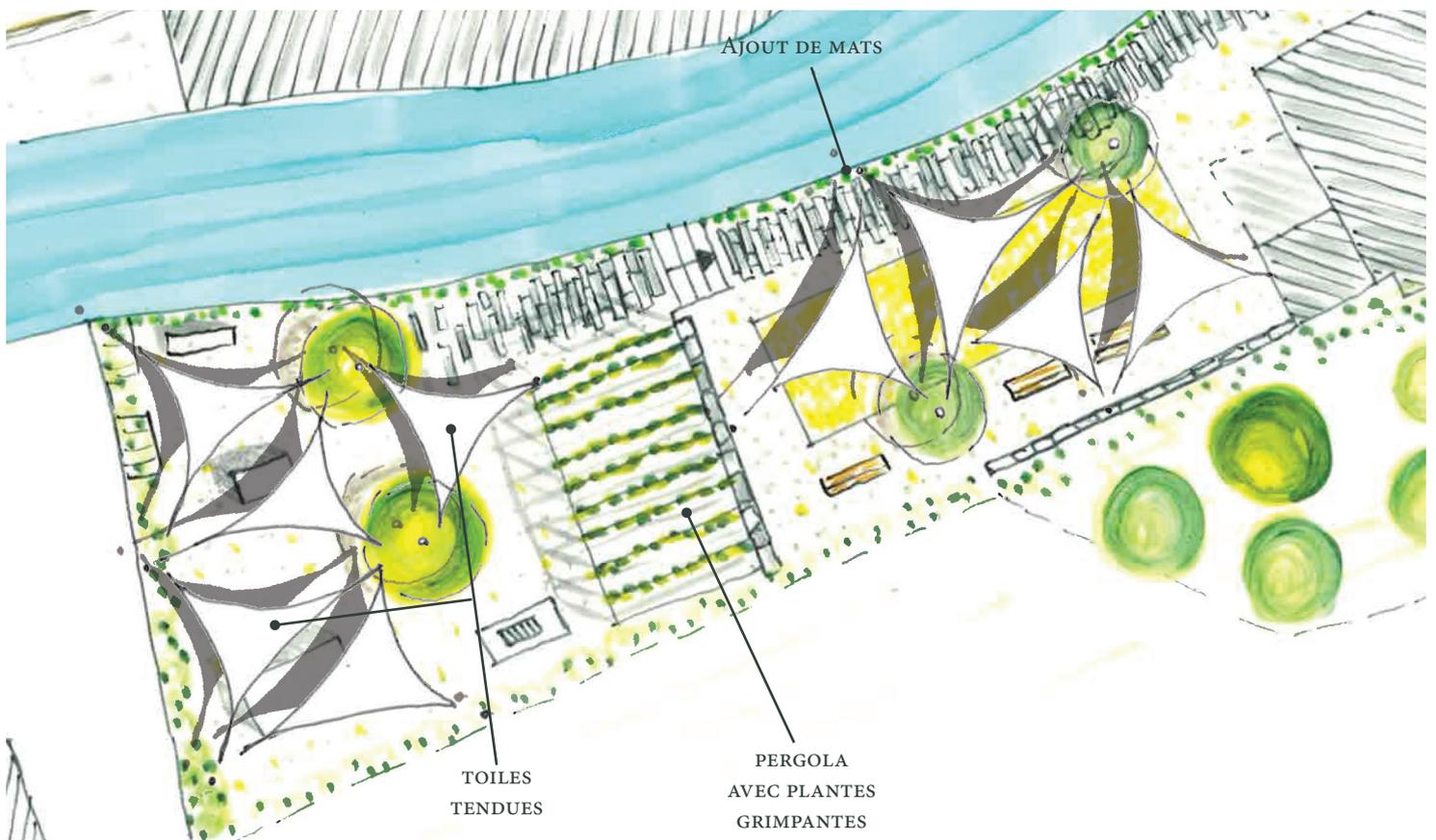
## L'ESPACE DE JEUX ET DE RENCONTRE

**État des lieux & enjeux**

L'espace public à côté de la mairie doit être **polyvalent**. **Espace public le plus important de la commune, ce dernier accueille des activités différentes en fonction des saisons**. Cette place se compose de deux espaces sur des niveaux différents. La différence de niveau devrait être utilisée et servir le futur aménagement. Des **dispositifs créant de l'ombre** doivent être créés car cette place est aujourd'hui très peu protégée. Une table de ping-pong, un baby-foot, une cabane pour enfants, des toilettes publiques sont présents. Les habitants du village ont formalisé le souhait de délimiter et créer **un terrain de pétanque**. Lors de la **transhumance**, cet espace doit supporter la mise en place de tables et la possibilité d'un accueil de grande capacité. Les habitants ont également formulés l'envie de créer un espace barbecue ou un four à pain communal. Un espace de cuisine demanderait l'aménagement et la mise en place à proximité de mobilier permettant de manger sur place et également à l'ombre.

**INTENTIONS**

Le projet devrait intégrer la **plantation d'arbres** qui permettront de créer de l'**ombre**. La différence de niveau et le muret de soubassement pourrait être surélevé afin de permettre l'installation d'une **grande pergola** sous laquelle des tables pourraient être installées. Un **dispositif amovibles de toiles tendues** pourrait également être envisagé comme solution de protection par exemple lors du repas de la transhumance ou l'ensemble de la place est utilisé. Ces dernières existent en différentes tailles (300, 360 ou 500...), pourraient être installés entre les arbres et les lampadaires déjà présents. Des mats en plus devraient être installés pour permettre une plus grande surface protégée.



**SCÉNARIO 1**

Le déplacement de la pergola-cabane d'enfant permettrait de mettre le terrain de pétanque sur la partie haute de la place avec des dimensions de minimum 3x12m en laissant libre les abords pour circuler.

**SCÉNARIO 2**

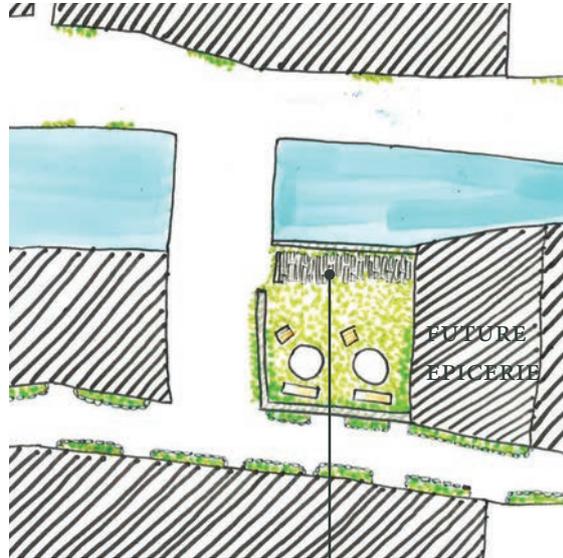
Si le déplacement de la cabane n'est pas souhaiter; les espaces de jeux pourraient être rassemblés sur la partie haute de la place. La pergola adossée au muret serait dans ce cas plus étroite de manière à installer le terrain de pétanque au fond de la partie basse de la place. Le terrain aurait peut être des dimensions plus restreintes.



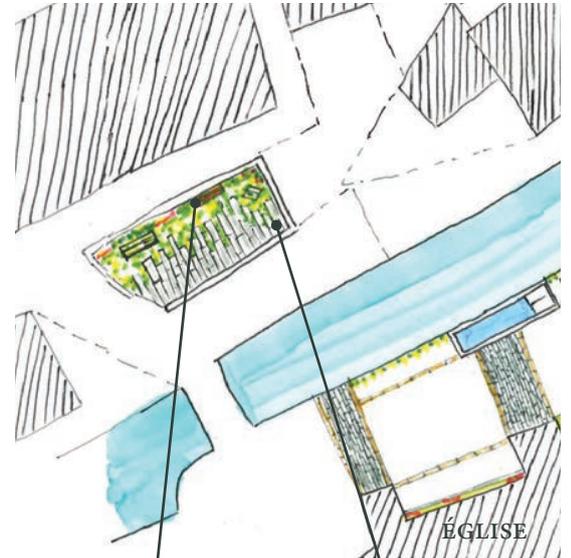
## LES PLACETTES

Les traitements de sols des placettes doivent être en cohérence avec l'ensemble du village.

Le village a le projet d'installer une épicerie qui servira également aux randonneurs. L'enherbage pourrait être conservé et l'accès pourrait être marqué par un traitement de sol en pierre. L'espace de repos-rencontre aujourd'hui engravilloné pourrait être partiellement enherbé et l'on pourrait retrouver le traitement en pierre déjà proposé ailleurs. L'aire de pique-nique ne demande pas d'aménagement particulier, cependant le banc en acier pourrait être traité avec du bois comme ailleurs dans le village.

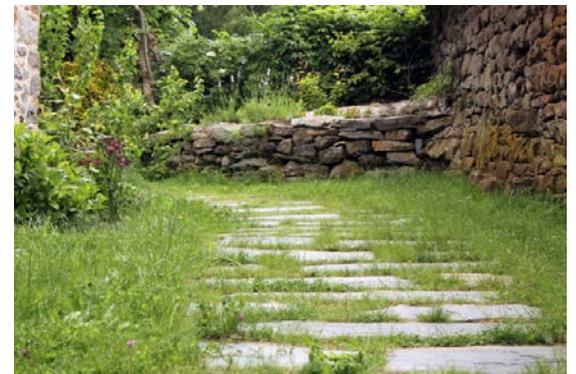


ACCÈS



TRANSFORMATEUR  
ELECTRIQUE À  
INTÉGRER (BOIS)

TRAITEMENT EN PIERRE  
*Idee du traitement qui  
se dissout vers le végétal*



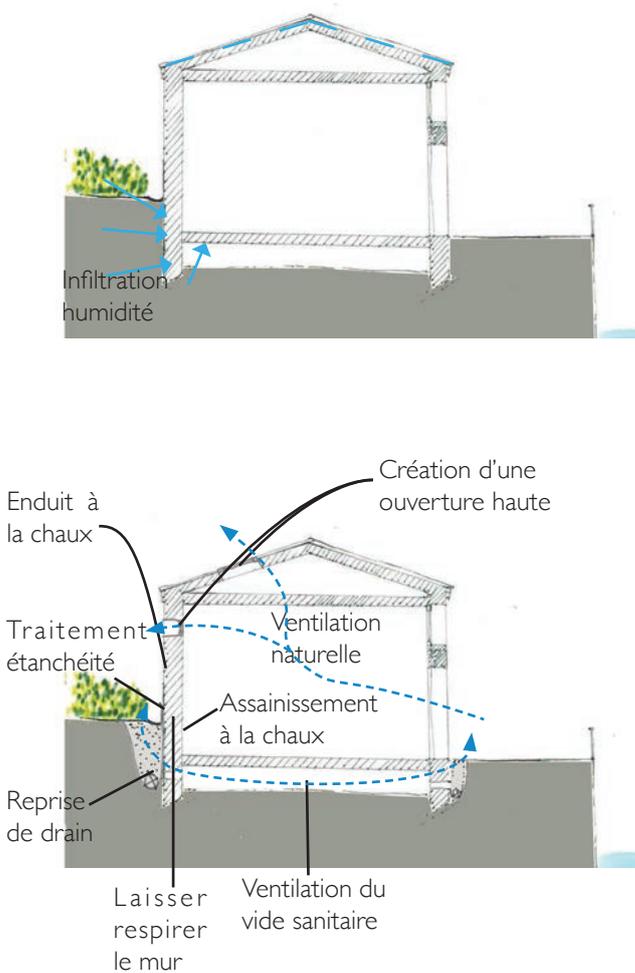
## LE MOBILIER

Le CAUE encourage la commune a continué à créer le mobilier comme ceux illustrés ci-dessous. Ces derniers sont de grandes qualités et participent à l'identité de la commune. D'ailleurs le ban en acier présent sur l'aire de pique nique pourrait être habillé pour être en accord avec les autres. Ce bois pourrait également se retrouver ailleurs dans l'aménagement (ex: pergola, habillage transformateur électrique...).



## LA SALLE POLYVALENTE

## Coupes de principe



## État des lieux, diagnostic &amp; intentions

Le bâtiment de la salle polyvalente mérite de faire l'objet d'un projet de rénovation. Le toit demande à être repris car la volige est très abimée. La couverture ensiagé devrait être similaire à celle de la mairie.

Le bâtiment présente également des traces d'infiltration d'eau sur la partie semi-enterré à l'arrière du bâtiment. L'infiltration devrait être traité et la ventilation devrait être optimisé. Au vu des aérations en pied de façade du côté du rébenty, nous soupçonnons la présence d'un vide-sanitaire. Il faudra vérifier si il est partiel ou sur la globalité. Augmenter la ventilation de ce dernier permettra également de traiter les problèmes d'infiltration.

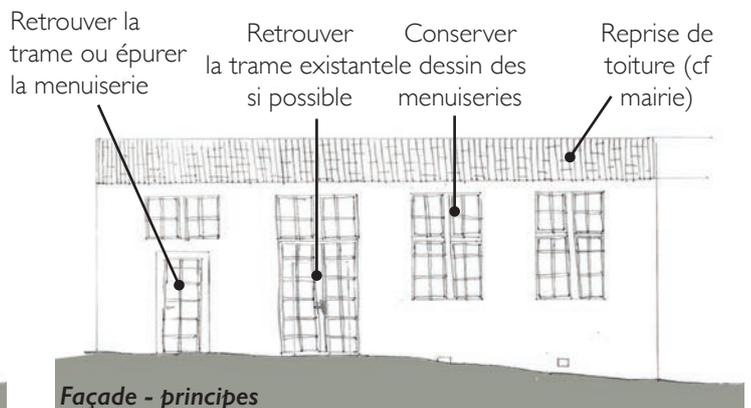
Une réflexion pourrait également être portée sur le traitement du sol intérieur qui se présente aujourd'hui comme l'assemblage d'une chape en béton et une partie en plancher.

L'enduit existant est en ciment et ne permet pas au mur de respirer, ce qui rajoute de la condensation à la problématique. Un enduit à la chaux répondrait favorablement à cette problématique.

La reprise du drain, de l'étanchéité permettrait un meilleur écoulement de l'eau à l'arrière. Des courettes de ventilation pourraient être envisagées. La création d'une ouverture haute et/ou en toiture permettrait également une bonne ventilation du volume intérieur.

Le dessin des menuiseries, les petits bois, devraient se retrouver dans les nouvelles menuiseries. Les portes d'accès pourraient retrouver la même trame de petits bois (nous présumons que la deuxième baie a été réduite dans le temps et devait correspondre à la trame des autres ouvertures et de l'imposte).

Etablissement recevant du public, ce bâtiment devra prendre en considération les contraintes liées à l'accessibilité (accès PMR avec possible demande de dérogation concernant l'accès) et à la sécurité (sortie de secours, type d'alarme, extincteurs...). Pour cela, une équipe de maîtrise d'œuvre vous accompagnera pour répondre à ces contraintes.



## S'ENTOURER D'UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Afin de mener au mieux l'aménagement de l'ensemble, en particulier concernant le traitement de la route départementale, le CAUE conseille à la commune de confier le projet à une équipe comportant les compétences d'un paysagiste-concepteur et d'un architecte. Sur la base de la présente fiche (éléments de diagnostic, enjeux, orientations), une phase de programmation permettra de définir le programme et l'enveloppe budgétaire de l'opération.

A partir de ce programme, un appel d'offre pourra être lancé. L'équipe retenue pourra préciser le diagnostic, proposer une stratégie d'aménagement détaillée de la rue, des parvis et places publiques, et de la décliner en propositions concrètes d'aménagements.

Le CAUE peut participer, aux cotés de la commune et des chargés de programmation, à la sélection de cette équipe (orientations pour la programmation, conseils pour la définition des exigences qualitatives paysagères dans le cahier des charges...)

Le CAUE conseille en amont les collectivités dans leurs projets pour clarifier les objectifs, mettre en évidence les enjeux, prendre en compte les spécificités locales. Il propose des principes, des orientations et des objectifs qualitatifs permettant d'apprécier la faisabilité des projets et de juger de leurs opportunités. Organisme d'intérêt public, ses missions sont gratuites.

Pour mémoire, les collectivités étant des personnes morales, sont dans l'obligation de recourir à un architecte pour la réalisation de tout projet faisant l'objet d'une demande de permis de construire ou de permis d'aménager.